COMMUNE DE BATZENDORF

République française

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Haguenau

ARRETE MUNICIPAL
n°AR 2026/23
du 3 novembre 2026
(institutions et vie politique – délégation de fonctions)

Objet : Délégation de fonctions et de signature au deuxième adjoint

Le Maire de la Commune de Batzendorf,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 qui confère le pouvoir au maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
Vu la délibération du conseil municipal du 22 octobre 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints au Maire ;
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Dominique SCHNEIDER en qualité de deuxième adjoint au Maire le 22 octobre 2026 ;
Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de donner délégation au deuxième adjoint ;

ARRETE

Article 1er
A compter du 3 novembre 2026, Monsieur Dominique SCHNEIDER, deuxième adjoint au Maire est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, **au patrimoine immobilier, aux équipements sportifs et de loisirs, au cadre de vie et à l'environnement ainsi qu'à la prévention des risques.**
À ce titre, il est notamment chargé :
- du suivi du patrimoine immobilier communal et des établissements recevant du public (ERP), notamment de la maintenance courante des bâtiments, du suivi des contrats d'entretien, du contrôle du respect des obligations de sécurité et d'accessibilité, ainsi que du suivi des sinistres ;
- de la gestion et de la maintenance des équipements sportifs et de loisirs ;
- de la supervision et de la coordination des travaux réalisés par les ouvriers communaux ;
- du suivi du cadre de vie et de la propreté des espaces publics, notamment des espaces verts et fleuris, ainsi que de l'organisation d'actions environnementales (arbres de naissance, jardin pédagogique, etc.) et de la coordination d'opérations telles que le nettoyage de printemps et les journées citoyennes ;
- du suivi des risques majeurs (inondations-crues, incendie etc…), de la protection des biens et des personnes, ainsi que de l'organisation de la sécurité civile :
- du traitement des doléances relevant de ces domaines ;
- de la représentation de la commune, en tant que de besoin, dans les instances et réunions relatives à ces thématiques.

Article 2
Cette délégation permanente entraîne une délégation de signature au profit de Monsieur Dominique SCHNEIDER pour tous les documents et courriers relatifs aux matières déléguées susvisées.

Ces fonctions seront assurées concurremment avec moi.

Article 3
Ampliation du présent arrêté est adressée à
- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Comptable public
- L'intéressé

Notification le : 03/11/2026
Signature :

Fait à Batzendorf, le 3 novembre 2026

Le Maire : Luc WEBER

MAIRIE DE BATZENDORF 67 Bas-Rhin

Publié en ligne le : 03 NOV. 2026

Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.